REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE L'ISERE**

COMMUNE DES CÔTES D'AREY

ARRÊTE N° C 26-57

Arrêté de circulation
110 Rue du Siffet

Le maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-6,
VU le code de la route, notamment ses articles R 36, R 37-1 et R 225,
VU le code pénal, notamment son article R 610-5,
VU le décret n°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée de stationnement dans les agglomérations et les textes pris pour son application.
VU l'arrêté interministériel, du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande formulée par l'entreprise SAS OMEGA BUSINESS PARTNERS pour une ouverture de tranchée et fouille sous chaussée en date du 20 octobre 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation Rue du Siffet sera règlementée du :
16 novembre 2026 au 16 décembre 2026

ARTICLE 2 –La circulation sera coupée à partir du 107 au 136 rue du Siffet

ARTICLE 3 – Une déviation sera mise en place par l'entreprise

ARTICLE 4 – Interdiction de stationner

ARTICLE 5 - L'entreprise SAS OMEGA BUSINESS PARTNERS est chargée de la pose d'une signalisation appropriée et conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation règlementaire.

ARTICLE 6–Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités des panneaux et matériels de signalisation règlementaire.

ARTICLE 7– Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Les Côtes d'Arey, Le 20 octobre 2026
Yannick OLLAGNIER, Adjoint

MAIRIE DE LES CÔTES D'AREY * 38 (Isère) *